Bulletin Municipal

Année 2019, Numéro 6
Date de parution : novembre 2019

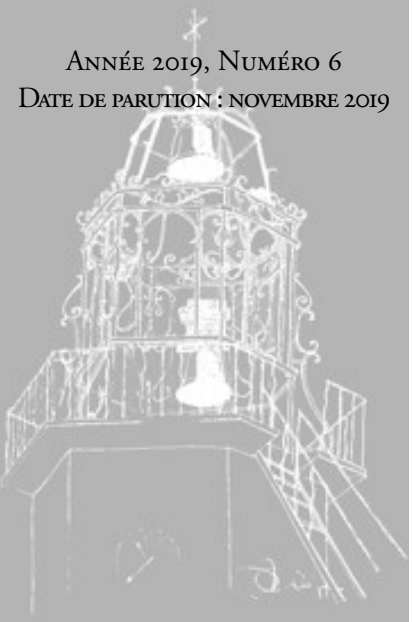

Département de la Drôme
Mairie de VENTEROL
26110

Ouverture de la mairie :
Lundi - Mercredi - Vendredi
9h00 à 12h00

Ouverture de la Poste :
Lundi au Vendredi
9h00 à 12h00

La permanence du Maire
les mercredis de 10h à 12h
Première adjointe
sur rendez-vous

Tél : 04 75 27 91 11
Fax : 04 75 27 09 12

http://venterol.net
mairie-venterol@orange.fr

Le mot du Maire

En cet automne, la question de la présence des services publics dans les zones rurales est sur le devant de l'actualité et au cœur des préoccupations des élus locaux qui n'oublient pas pour autant le grave problème du manque de médecins. Lors du récent congrès des maires de la Drôme ils ont, une fois de plus, interpellé monsieur le Préfet sur ces thèmes, regrettant que les difficultés spécifiques à la ruralité soient mal prises en compte. Pierre Combes, maire de Nyons et conseiller départemental, a brillamment défendu cette cause. Il a été écouté, espérons qu'il aura été entendu !

Pour autant, nous n'attendons pas tout de l'Etat. Malgré la perspective de la fin de leur mandat, les élus municipaux sont plus que jamais au travail – et il n'en manque pas – dans leurs communes et au sein de nos Communautés de Communes. Il s'agit de donner un avenir à nos contrées.

Lors du même congrès, le ministre de l'Agriculture, Didier Guillaume, nous a fait l'honneur de sa présence. Sur le sujet des distances d'application des produits phytosanitaires par rapport aux habitations, il a appelé au dialogue, au respect mutuel entre agriculteurs et résidents, en recommandant le pragmatisme. Il me semble qu'à Venterol ces principes sont déjà largement appliqués, poursuivons dans cette voie !

« … sur le devant de l'actualité et au cœur des préoccupations des élus locaux qui n'oublient pas pour autant le grave problème du manque de médecins. »

M A I R I E

PLU

Comme la règlementation nous l'impose, nous avons soumis notre projet de PLU à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale. Celle-ci a jugé notre dossier conforme sur tous les points sauf sur la ressource en eau. Elle nous impose de " cerner les disponibilités de la ressource en eau et ses conséquences sur la santé et les milieux naturels " en réalisant une évaluation environnementale complémentaire.

Cette décision a deux conséquences. La première est que l'adoption du PLU s'en trouvera retardée d'un an environ, soit le temps de cette étude qui sera suivie de l'enquête publique règlementaire.

La deuxième est le coût supplémentaire généré. Le maire a cependant reçu de Mme la Sous-Préfète l'assurance d'une aide financière de ses services. En complément, la commune bénéficie de l'assistance de la DDT pour lancer l'étude et en suivre la réalisation.

Notre démarche de recherche en eau conjointe avec Nyons nous met probablement à l'abri d'une conclusion négative. De plus, malgré un été exceptionnel, nous avons consommé moins de la moitié du volume prévu dans la convention de fourniture d'eau en vigueur avec Nyons.

Le PLU actuel reste en vigueur et le retard de la révision ne remet pas en cause les projets en cours.

Recherche conjointe avec Nyons d'une nouvelle ressource d'eau potable

La convention liant nos deux communes est sur le point d'être signée. L'opération sera cofinancée au prorata du nombre d'usagers des réseaux, Nyons assurant la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

Le projet consiste en la réalisation d'un forage profond situé au bord d'Eygues en aval de Nyons. L'appel d'offres pour le forage de reconnaissance est en cours. Celui-ci devrait être réalisé avant la fin de 2019. Les conclusions pourront être tirées quelques mois après, mi 2020.

Si elles démontrent l'intérêt de l'opération, les démarches règlementaires, lourdes (!) seront engagées et la mise en service devrait pouvoir avoir lieu avant l'été 2022.

Travaux Entrée Nord

Appels d'offres en cours. Travaux prévus au 1er semestre 2020.

Décision de procéder au renforcement du chemin du Tomple (fin 2019).

Rue Saint-Jean : travaux en cours, pour une durée prévue de trois mois environ.

Points de collecte des déchets : construction en cours.

Affichage patrimonial et touristique : panneaux installés début octobre.

Nos lotissements

Les huit maisons en accession à la propriété sont vendues. Livraison prévue mi 2020. Sur les huit acquéreurs, six sont des jeunes couples. **Objectif atteint !**

Douze logements en locatif, projet DAH : début des travaux prévus avant mi 2020, livraison mi 2021.

Utilisation de la salle des fêtes

Les travaux de l'entrée Nord sont prévus au 1er semestre 2020. Ils empêcheront l'utilisation normale de la **salle des fêtes.** Pour se conformer aux normes de sécurité en vigueur, sa fréquentation sera limitée pendant les travaux, à 19 personnes présentes simultanément. Cette salle sera accessible dans ces mêmes conditions aux associations de la commune.

Incivilités ces dernières semaines

- Panneaux tagués près du cimetière
- Au pont de Sauve : barrière et point de puisage détériorés, parapet du pont endommagé
- Route des Echirons : panneau routier arraché

Coût pour la commune : **plus de 1500 € !**

Et, en fil rouge : dépôts sauvages hebdomadaires de déchets en plusieurs points de la commune.

Le prochain Bulletin

Prochain Bulletin municipal début janvier 2020. Les articles et informations à diffuser devront parvenir au secrétariat de la mairie, **lundi 16 décembre dernier délai.** Merci d'avance pour vos contributions.

Un seul rappel sera effectué par mail aux associations.

Factures d'Eau et d'Assainissement impayées

De nombreuses factures sont toujours impayées, dont certaines depuis plus d'un an, risquant de mettre en péril l'équilibre du budget Eau et Assainissement de la commune.

Les usagers concernés sont invités à régler leur dû au plus vite. En cas de difficulté pour payer, ils peuvent s'adresser à la Centre des finances publiques de Nyons pour négocier un étalement de la dette. Le meilleur accueil leur est garanti.

En cas de non paiement et sans visite à la Trésorerie, une action sera engagée par la DGFiP avant la fin de l'année pour le recouvrement des sommes dues. Elle pourra conduire à des saisies sur salaire ou sur compte bancaire, avec des frais importants en sus.

Attention !

Exceptionnellement le règlement TIP ne fonctionne pas. Règlement par cheque ou virement.

Cérémonie du 11 novembre à 11 heures devant le monument aux morts

En raison des travaux à venir sur la D538, la commémoration annuelle qui se déroule à la ferme Durand fin août ne sera plus possible. En conséquence, le conseil municipal a choisi de conserver les plaques existantes, rappelant au souvenir de tous Georges Navaro et Charles Ivaldi résistants morts au combat en 1944, à leur emplacement d'origine et d'installer une deuxième plaque près du monument aux morts pour continuer à honorer leur mémoire.

Elections municipales 15 et 22 mars 2020

Pensez à vous inscrire sur la liste électorale !

Avis de décès :

Mme Henriette Mondon, décédée le 8 août 2019

Enzo Jean-Louis Guy Lovera-Bréchet né le 2 juin 2017, décédé le 20 septembre 2019 à Montélimar

Sincères condoléances aux familles

A l'attention de nos fournisseurs et artisans

1) Facturation: nouvelles obligations

Depuis le **1er octobre 2019** deux nouvelles mentions doivent figurer sur les factures :

- l'adresse de facturation si elle est différente de celle de livraison
- le numéro du bon de commande s'il a été préalablement émis par l'acheteur.

2) Marchés Publics : attention facturation électronique obligatoire

La facture dématérialisée ou facture électronique est un outil de simplification des rapports entre clients et fournisseurs. Dans le cadre des marchés publics, son usage est **obligatoire** pour les grandes entreprises et les PME et le sera bientôt **pour les TPE à partir du 1er janvier 2020.**

Démarches effectuées à partir du site Chorus Pro qui présente pour les donneurs d'ordres de multiples avantages en termes de :

- trésorerie (diminution de la charge associée au traitement et au suivi des factures)
- productivité (diminution des délais de traitement par facture)
- temps (diminution du délai de transmission des factures)
- sécurité (grâce à la fonctionnalité d'archivage, à l'architecture des systèmes d'informations déployés et au suivi normé de la facture) ;
- transparence (exemplarité, image et notoriété) ;
- protection de l'environnement (diminution de l'empreinte carbone).

Infos et inscriptions sur Chorus-Pro :
https://Chorus-pro.gouv.fr

Impôts – Information « Prélèvement à la source »

Dans le cadre du prélèvement à la source, les usagers peuvent venir signaler au plus tôt les changements de situation personnelle et de niveau de revenus via le service "Gérer mon prélèvement à la source" disponible depuis leur espace sécurisé sur www.impots.gouv.fr (cf copie d'écran en fin de message)

A cet effet, vous trouverez ci-dessous les liens vers des supports de communication relatifs à des événements de vie (naissance, mariage) :

- Support naissance :
  https://www.impots.gouv.fr/portail/node/13068
- Support mariage/Pacs :
  https://www.impots.gouv.fr/portail/node/13067

CITE (crédit impôt transition énergétique)

Lorsque vous effectuez des travaux améliorant la performance énergétique de votre logement (chaudières hautes performances sans fioul, fenêtres, frais de pose, installation, dépose cuve fioul,) , vous pouvez sous certaines conditions bénéficier du crédit d'impôt transition énergétique (CITE).

Le gouvernement prévoit de transformer le CITE en prime forfaitaire davantage ciblée sur la performance énergétique et les ménages modestes. Le versement de cette nouvelle aide sera opéré par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) au moment de la réalisation des travaux pour limiter les contraintes de trésorerie.

La transformation intégrale du CITE en prime sera réalisée en 2 temps afin d'assurer la mise en œuvre de cette réforme dans les meilleures conditions possibles :

- **Dès le 1er janvier 2020 :** pour les ménages les plus modestes, dont les revenus respectent les plafonds relatifs aux aides de l'ANAH en faveur de la rénovation énergétique.
- **Puis en 2021,** pour les ménages aux revenus intermédiaires.

Pour les travaux **il est fortement recommandé** de s'adresser à une entreprise locale et de ne pas céder aux nombreuses sollicitations téléphoniques d'entreprises dont certaines ne présentent aucune garantie de sérieux.

Il en est de même pour les travaux avec l'aide financière « isolation à 1 € ».

Déclaration annuelle de ruches

Du 1er septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1er septembre et le 31 décembre.** Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :
http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail :
  assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

À NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre).

Attention aux faux réseaux WIFI

Un faux réseau WIFI, qu'est-ce que c'est ?

Lorsque vous êtes dans un lieu public, une multitude de connexions wifi ouvertes peuvent apparaître. Méfiez-vous, certains de ces réseaux sont piégés et destinés à voler vos informations.

Comment vous protéger contre un faux réseau wifi ?

Quatre conseils pour vous protéger contre un faux réseau wifi :

- Assurez-vous de l'originalité du réseau concerné. Si possible, demandez confirmation à l'un des responsables du réseau ouvert (Exemple : le bibliothécaire, le responsable d'un café …).
- Si vous devez créer un mot de passe dédié, n'utilisez pas le mot de passe d'un de vos comptes.
- Ne vous connectez jamais à des sites web bancaires ou importants (boîte de réception, documents personnels stockés en ligne…) via l'un de ces réseaux. N'achetez jamais non plus quelque chose en ligne via ces derniers. Attendez d'être sur un réseau fiable pour ce faire.
- N'installez jamais de mise à jour soi-disant obligatoire à partir de l'un de ces réseaux.

AVAM

Les cours de l'AVAM ont repris dans la salle du bout du monde, ainsi que le chœur de femmes les Cigales Singers.

Un concert des Cigales Singers et du groupe vocal de SAOÛ aura lieu à l'église ***le samedi 16 novembre à 17h30.*** (Attention, la date a changé depuis le bulletin de septembre !)

Un chapeau sera mis à disposition à la sortie, pour participer aux frais d'organisation, de Sacem et de déplacement !!

Le parcours artistique aura lieu les 20 et 21 juillet, et, grande chance pour tous, Alexandre et Laetitia en reprennent l'organisation.

A ce sujet, nous invitons les artistes à prendre contact dès maintenant avec Alexandre.

Nous recherchons aussi de nouveaux lieux, qui permettront à encore plus d'artistes de participer à cette belle fête de l'art.

penigaut@orihoni.com,
site du parcours :
http://www.parcours-artistique-venterol.com/

Le stage chants et danses pour ado/adultes aura lieu les 24, 25 et 26 avril : à suivre dans le prochain bulletin.

La Musique du vent

Après Gardienne en Terre sauvage, Laetitia Gaudefroy-Colombot nous informe de la parution de son nouvel ouvrage

La Musique du vent.

En librairie le 29 novembre

Une nouvelle association est née à Venterol !

AMCNV

A comme Ateliers, M comme Magie, C comme Créativité, N comme Nouveauté, V comme Venterol,

Mais aussi les initiales des prénoms de ce collectif plein d'idées :

Audric, Marion, Christine, Nicolas.

L'équipe proposera à tous, enfants et adultes, moyennant une adhésion annuelle modique et une participation financière étudiée pour les activités :

- repas de saison à thème
- ateliers de cuisine
- animations autour du goût
- concours de plats cuisinés
- ateliers de transformation des fruits et légumes « délaissés » dans la commune
- ateliers créatifs d'objets de décoration de tables et de salle pour les événements festifs.

Premières propositions à venir et dates par voie d'affichage municipal, à la boulangerie, sur le site internet de la commune et dans le bulletin.

Comité des fêtes
Venterol fête les primeurs !

Le Comité des Fêtes propose la Fête des Vins Primeurs ***le samedi 23 novembre*** prochain à la salle des fêtes ***à partir de 18h.*** Pendant la dégustation des vins primeurs et l'apéro aura lieu le fameux concours de vin artisanal, récompensant les meilleurs crus des vignerons amateurs venterolais. (Les participants sont invités à venir déposer un échantillon de leur(s) production(s) à la salle des fêtes dans la journée du 23, ou les donner à un membre du bureau).

Ensuite sera servi un repas du terroir, avec une assiette de charcuterie et sa salade, fromage et dessert, et la soirée se poursuivra en musique.

La réservation se fera en temps utile à la Boulangerie, et le nombre de places est limité.

Retrouvez bientôt tous les détails sur les affiches ou sur www.venterol.org.

Le Temple

Rétrospective de la saison 5

Difficile que de résumer cette 5ème saison au Temple avec ces nombreux rendez-vous ; en voici un rapide coup d'œil pour revivre ces expositions.

La présentation du programme a été suivie d'un intermède musical offert par la chorale « Le Chœur des Femmes » de l'AVAM, moment fort apprécié du public.

La taille de la pierre est une réalité dans notre bassin de vie. Une exposition a retracé le travail lapidaire dont de nombreuses créations sont visibles dans le village (linteaux et cartouches, gargouilles et sculptures).

Se sont succédées ensuite plusieurs expositions de peintures avec à chaque fois des tableaux aux expressions et tonalités différentes. La notoriété de notre temple commence à s'étendre puisque les artistes viennent de villes et villages éloignés (Orange, St Didier, Mirabel, Chambéry, La Bégude de Mazenc).

Les artistes de Venterol n'ont pas été oubliés : peintres, photographe et calligraphiste.

Fait nouveau : un plasticien, venu des Vosges lointaines, a investi le lieu avec des créations faites de bois, de carton et de matériels de récupération. Cette manifestation a surpris les nombreux visiteurs, ce fut un réel succès. Une innovation que nous chercherons à reproduire.

La peinture a été fort présente cette année. En sera-t-il de même en 2020 ?

La commission artistique qui s'est réunie en octobre dernier a examiné plusieurs demandes. Est-ce que la peinture restera au premier plan ? Il apparait que la dominante des expos commence par la lettre P. Alors faites vos paris : peintures, photographies, poteries, plasticien…. Nous vous demandons un peu de patience, le contenu du programme sera dévoilé lors du lancement en avril prochain.

Le bureau vous prie de noter dans vos agendas la date de l'Assemblée Générale qui se tiendra le ***vendredi 6 décembre à 18 h,*** salle Duplan. Un courriel et une affiche confirmera les modalités de ce moment très important. Après les rubriques statutaires incontournables (rapport moral et financier, renouvellement du bureau, du Conseil d'Administration) nous prendrons ensemble le temps de répondre aux questions dans un moment de convivialité.

APAVEN

Signalétique historique et patrimoniale

Sans doute avez-vous remarqué et vous êtes-vous arrêté.e.s devant les panneaux qui jalonnent la commune et guident les pas des promeneurs vers les lieux qui nous content son histoire ? Ce nouvel atout pour partir à la découverte de Venterol est le fruit du travail de l'APAVEN, en particulier de son président André Peloux qui en a conçu le parcours et les textes, et de la collaboration active de la commune pour le financement. N'hésitez pas à conseiller ce cheminement autour de vous et rendez-vous au lavoir, point de départ.

Du nouveau pour les moments de convivialité !

A compter du 11 novembre et pour une période d'essai allant jusqu'au 31 décembre, grâce au concours de bénévoles, la salle Duplan sera ouverte en journée, pour les Venterolais qui souhaitent se retrouver pour discuter, jouer, tricoter… partager une collation.

Aucun usage à des fins commerciales ni repas n'est accepté.

L'utilisation par les associations ou la location éventuelle de la salle par la commune restent prioritaires. Un règlement sera affiché à l'intérieur de la salle et sur le site de la commune.

Profitez-en bien !

Marché de Noël

Samedi 7 décembre de 10h à 18h salle polyvalente

Artistes – artisans - créateurs

Buvette au profit de l'APE.

A 16h arrivée du Père Noël ! avec des papillotes dans ses poches !

(Exposants de Venterol prioritaires – inscriptions en mairie)

Mercredis de Venterol

Mercredi 4 décembre à 18h30 salle Duplan

Atelier éco-consommation animé par le CEDER.

Fabrication de 6 produits ménagers, économiques et entièrement biodégradables à emporter à l'issue de l'atelier.

Intervention financée par la mairie. Libre participation aux frais des fournitures.

Inscription obligatoire en mairie par téléphone ou mail jusqu'au ***vendredi 29 novembre*** dernier délai. (places limitées)

Verre de l'amitié offert.

Soirée Contes et rencontres

Comme chaque année, le festival vient à la rencontre des Venterolais.e.s, qui savent apprécier à sa juste valeur ce moment de détente dans une bonne ambiance locale.

Nous aurons le plaisir d'accueillir cette fois le conteur et comédien **Nicolas Raccah** qui a, entre autres, travaillé pour France Culture.

Il évoquera, à partir de poésies érotiques du 16e siècle, une partie oubliée de notre histoire. Dans son « Petit traité du plaisir » il retrace la relation au corps et au sexe telle qu'elle a pu être chantée à la Renaissance, et à l'immense culpabilisation qui s'en suivit au 17e siècle. Son langage est poétique, vivant, drôle, musical, jamais obscène, savamment dosé entre histoire et littérature, aimablement coquin et proche du public.

À bientôt !

Vendredi 29 novembre 20h30

Chez l'habitant : Allison et Christian Lotthé

210 route de Novézan

Après le spectacle nous partagerons le dessert que chacun aura apporté.

Galerie Ombre & Lumière

La Galerie Ombre & Lumière vous propose pour cette saison automnale une dernière exposition en peintures et sculptures de l'artiste Robert Montaudouin.

Originaire de Dieulefit, l'art de Robert Montaudouin reflète un monde unique de personnages aux traits vivants et poétiques. À travers leurs postures parfois mobiles, mais souvent contemplatives, ces figures semblent questionner leur raison d'être ou plutôt le monde qui les entoure… en soi ils participent à un jeu de miroir sur nos propres vies.

À cette occasion, je vous remercie pour l'intérêt que vous montrez à venir découvrir la variété des expositions d'art à la galerie. C'est toujours un plaisir de vous accueillir et d'échanger avec vous sur les œuvres exposées.

Je vous souhaite un très belle fin d'année, et à très bientôt à la galerie.

Marianne Huber

La galerie est ouverte de mercredi à dimanche de 14h30 à 18h00 et les jours fériés de 10h30 à 12h00 et de 14h30 à 18h00.

Pour plus d'information vous pouvez consulter notre site internet, http://www.galerie-ombre-lumiere.com/ et pour rester en contact tout au long de l'année, suivez notre page Facebook https://www.facebook.com/galerieombrelumiere/.

Merci à vous !